

## Qu'est-ce que REDD+?

Cette note d'information fait partie d'une série destinée à informer l'Union européenne et les représentants officiels des Etats membres de l'Union européenne, à la fois au sein de l'UE et dans les Délégations et Ambassades hors UE, au sujet de FLEGT et de REDD+ et des liens entre ces deux programmes.

FLEGT est une initiative de l'Union européenne pour aider les pays en voie de développement à combattre l'exploitation illégale et les profits illégaux tirés des produits forestiers (Voir Note d'Information n°1). REDD+ est un mécanisme international encadré par les négociations internationales sur le changement climatique afin d'encourager les pays en voie de développement qui protègent et restaurent leurs stocks de carbone forestier. FLEGT peut contribuer à la réussite de la mise en œuvre de REDD+ en encourageant l'amélioration de la gouvernance forestière et de la mise en application des lois, en prenant en compte certains facteurs de la dégradation des forêts, en instaurant des conditions propices à des investissements de plus grande envergure et en établissant un processus national transparent et ouvert à tous pour la prise de décisions politiques dans le domaine de l'utilisation des sols (La note d'information n°3 étudie les liens entre FLEGT et REDD+).

### 1. QU'EST-CE QUE REDD+?

Au cours des dernières décennies, la déforestation et la dégradation des forêts ont été très marquées, particulièrement sous les tropiques. C'est le résultat de nombreux facteurs, dont l'exploitation (légale et illégale), la conversion pour une agriculture à grande échelle, l'agriculture de subsistance par les populations rurales pauvres, l'activité minière et la collecte de bois de chauffage. La disparition des forêts soulève des inquiétudes pour de nombreuses raisons (perte de biodiversité, impacts sur la vie rurale, dégradation des services des écosystèmes tel que l'approvisionnement en eau...) mais il y a depuis peu un intérêt plus particulièrement centré sur les liens entre la disparition des forêts et le changement climatique (voir Encadré 1).

On constate une prise de conscience croissante de l'importance du changement d'utilisation des sols, et en particulier de la disparition des forêts, sur le changement climatique. Pour y répondre, en 2005, un groupe de pays forestiers tropicaux a proposé au sein de la Convention Cadre des Nations Unies sur le Changement Climatique (CCNUCC) qu'un accord sur le changement climatique pour l'après 2012<sup>1</sup> inclue un mécanisme de réduction des émissions provenant de la déforestation et de la dégradation des forêts (REDD - voir Encadré 2). La proposition initiale a été complétée lors des réunions CCNUCC suivantes, pour y inclure la conservation des réserves de carbone forestier, la gestion durable des forêts et l'accroissement des stocks de carbone forestier. L'association de REDD et de ces trois activités

supplémentaires est appelée REDD+ (voir Encadré 2).

Le principe de base de REDD+ est qu'une compensation financière, versée par les pays développés, soit donnée aux pays en voie de développement qui parviennent à réduire leurs sources d'émissions au niveau national.

**REDD+ s'appuie sur des approches politiques et un système de mesures d'incitation positives pour réduire les émissions provenant de la déforestation et de la dégradation (REDD) et pour aider à la conservation des stocks existants de carbone forestier, à la gestion forestière durable et à l'accroissement des stocks de carbone forestier (+) dans les pays en voie de développement.**

REDD+ est toujours en cours de négociation au sein du processus officiel CCNUCC (de plus amples informations sur le statut actuel des négociations CCNUCC sont disponibles auprès de la Commission européenne, direction générale CLIMA - voir coordonnées ci-dessous).

En attendant, de nombreuses activités sont déjà en cours, par le biais de nombreuses initiatives différentes (voir Section 3). Ces initiatives « actions précoce » ou « démarrage rapide » visent à aider le développement et la mise en œuvre initiale de REDD+ pendant la négociation d'un mécanisme global formel. Les pays développés se sont engagés à verser environ 4 milliards de dollars US pour ces activités « actions précoce » entre 2010 et 2013, et la quasi-totalité des pays à forêt tropicale est impliquée dans une activité REDD+.



<sup>1</sup> L'accord international en vigueur sur le changement climatique est composé de la CCNUCC (Convention Cadre des Nations Unies sur le Changement Climatique) et du Protocole de Kyoto, qui fixe les règles détaillées pour la mise en œuvre des dispositions et des objectifs inclus dans la Convention. Les règles du protocole de Kyoto portent sur la période 2008-2012. Elles sont actuellement à l'examen et seront révisées pour la prochaine période d'engagement qui débutera en 2013. Dans le même temps, une révision plus globale de la mise en œuvre de la Convention a été initiée en 2007, à Bali, REDD en fait partie. L'accord sur le changement climatique pour l'après 2012, qui fait actuellement l'objet de négociations, inclura le résultat des négociations pour la Convention et pour le Protocole de Kyoto.

### Encadré 1: Forêts et changement climatique

Le changement climatique est dû à l'augmentation de la concentration de gaz à effet de serre dans l'atmosphère. Plusieurs gaz à effet de serre voient leur concentration augmenter, mais le dioxyde de carbone ( $\text{CO}_2$ ) est de loin le plus important.

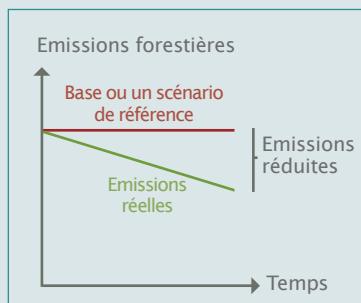
Toutes les plantes, y compris les arbres et les autres plantes forestières, utilisent la photosynthèse pour absorber le  $\text{CO}_2$  et le transformer en différents composés organiques qui constituent le matériel végétal comme le bois, l'écorce ou les feuilles. Cela contribue donc à la diminution du  $\text{CO}_2$  dans l'atmosphère. Le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) et d'autres comités scientifiques estiment que jusqu'à 25% de l'absorption du  $\text{CO}_2$  de l'atmosphère est le fait des forêts.

Lorsque les forêts et les autres écosystèmes sont perturbés et que les plantes meurent, le matériel végétal se décompose ou est brûlé, et le  $\text{CO}_2$  est à nouveau libéré dans l'atmosphère. Le GIEC estime que 10 à 20 % du  $\text{CO}_2$  libéré provient du changement d'utilisation des terres, en particulier de la dégradation et de la diminution de la forêt tropicale.

Par conséquent, la conservation du carbone dans les forêts existantes, ou du moins la réduction du rythme de libération de  $\text{CO}_2$  peut réduire de façon significative les émissions du gaz à effet de serre. En même temps, l'accroissement de la quantité de  $\text{CO}_2$  absorbée par les forêts, grâce à la plantation ou à la replantation d'arbres, peut accélérer l'absorption du  $\text{CO}_2$ , réduisant ainsi la concentration de gaz à effet de serre dans l'atmosphère.

### Encadré 2 : De REDD à REDD+

REDD repose sur le fait que lorsqu'une forêt est abîmée ou détruite, du  $\text{CO}_2$  est libéré. Si l'on parvient à diminuer le rythme de la déforestation (disparition complète des forêts) ou de la dégradation (forêts abîmées, par exemple à cause de l'exploitation), alors on pourra diminuer la quantité de  $\text{CO}_2$  libéré.



Pour calculer l'ampleur de la diminution des émissions de  $\text{CO}_2$ , il faudra déterminer une base ou un scénario de référence auquel comparer les émissions réelles. La méthodologie permettant de déterminer cette base n'a pas encore été approuvée, mais elle s'appuiera probablement sur le taux d'émissions dans le temps et sur la tendance estimée à l'avenir en l'absence de programme de contrôle de la diminution forestière.

Les émissions réelles seront ensuite mesurées (c'est une opération compliquée qui demandera beaucoup de travail pour trouver les méthodologies appropriées) et les deux courbes seront comparées. La différence entre le scénario de référence et les émissions réelles est « REDD » – réduction des émissions provenant de la déforestation et de la dégradation des forêts.

Au départ, il était pertinent de considérer REDD uniquement dans les pays ayant un taux de déforestation élevé pouvant être diminué. Cependant, il existe également de nombreux pays qui conservent toujours la majeure partie de leur couvert forestier, et dont les taux de déforestation sont historiquement bas. On s'est rapidement rendu compte qu'il était nécessaire, à la fois du point de vue politique et du point de vue technique, d'inclure ces pays dans un mécanisme global :

- D'un point de vue politique, il est important que les mesures de la CCNUCC emportent un large soutien, car ce processus est basé sur le consensus. Il est peu probable que les pays tropicaux possédant des forêts vastes dont les taux de déforestation sont bas appuient un mécanisme dont ils ne peuvent pas profiter.
- D'un point de vue technique, de nombreux facteurs de déforestation, en particulier l'exploitation industrielle et l'agriculture à grande échelle, sont très mobiles. Par conséquent, si un mécanisme est appliqué uniquement dans les pays ayant actuellement un taux de déforestation élevé, le risque est grand d'observer des déplacements internationaux vers les pays dont les taux de déforestation étaient auparavant plus faibles.

Par conséquent, le concept REDD a été étendu à REDD+ qui comprend également des mesures de conservation des stocks forestiers existants (c'est à dire conserver les forêts dans les pays qui ont toujours des taux de déforestation bas), la gestion durable des forêts et l'accroissement des stocks forestiers (c'est à dire l'accroissement de carbone forestier par le biais de la restauration ou de la plantation de nouvelles forêts).

## 2. COMMENT FONCTIONNERA REDD+ ?

Le fonctionnement du mécanisme REDD+ comporte trois aspects principaux : assurer un financement, réduire les émissions et lier ces deux composantes.

**Financer REDD+:** REDD+, tel qu'il est conçu actuellement, implique que les pays développés versent des aides aux pays en voie de développement pour que ceux-ci réduisent leurs émissions de gaz à effet de serre provenant des forêts ou augmentent leurs stocks de carbone forestier. L'origine de cet argent fait encore débat - les financements à court terme proviendront de fonds mais à moyen terme, on pourrait également concevoir un mécanisme de marché lié aux compensations (voir Encadré 3). Ces financements visent à encourager des actions permettant aux pays en voie de développement de conserver ou d'utiliser leurs forêts de façon durable, pour que les forêts intactes aient un avantage concurrentiel par rapport à d'autres formes d'utilisation.

**S'attaquer aux facteurs de déforestation au niveau national:** Afin de parvenir à réduire les émissions ou à conserver les stocks existants, les pays REDD+ devront s'attaquer aux facteurs responsables de la déforestation. Bien que cela soit un concept simple, ceci est extrêmement compliqué en pratique car il existe de nombreux facteurs, directs et indirects, de déforestation. Les facteurs directs vont de la conversion des forêts à grande échelle pour l'agriculture à l'utilisation de subsistance par les populations rurales pauvres, ils peuvent varier considérablement d'un pays à l'autre et d'une région à l'autre au sein d'un même pays. Les facteurs indirects comprennent la mauvaise gouvernance, des institutions faibles et un régime foncier inapproprié. Par conséquent, le point de départ, pour chaque pays, est de comprendre les divers facteurs de déforestation et de développer une stratégie nationale permettant de s'attaquer à ces facteurs. Une fois que cela a été réalisé, des actions seront nécessaires pour entreprendre ces activités sur le terrain.

En pratique, beaucoup de ces facteurs font déjà l'objet de politiques gouvernementales et de politiques de développement internationales. Par exemple, les programmes visant à réduire la pauvreté en milieu rural et à améliorer les moyens de subsistance peuvent réduire la déforestation due à l'utilisation de subsistance. De même, les programmes et les politiques visant à améliorer la gouvernance forestière et la mise en application des lois peuvent combattre la dégradation et la

déforestation provenant de l'exploitation illégale. Il est donc important que les gouvernements nationaux et les donateurs connaissent parfaitement les programmes existants pouvant contribuer à l'atteinte des objectifs REDD+, et de renforcer les programmes partout où cela est possible.

Approche progressive de la mise en œuvre : Bien que l'on ne connaisse pas encore définitivement l'architecture finale d'un accord REDD+ global, il est largement admis que de nombreux pays ne seront pas prêts immédiatement pour sa mise en œuvre totale, et qu'une approche progressive sera donc nécessaire (voir Figure 1).

	Types d'activités	Type de paiement
Phase 1: Préparation	Identifier causes Développer un plan national Développer une infrastructure REDD	Paiement par activité
Phase 2: Ampliation	Mise en application d'activités d'appuis (par exemple: amélioration de la gouvernance) Réalisation de projets pilotes	Paiement par activité Paiement par résultats
Phase 3: Implémentation	Contrôle, reporting et vérification (MRV)	Paiement par résultats

- La première phase pose les bases de REDD+, avec le développement de conditions favorables. Il s'agit de formuler un plan et de développer les infrastructures nécessaires (par exemple les capacités de contrôle et de reporting). Le Fonds de partenariat pour le carbone forestier (FCPF) de la Banque mondiale et le programme ONU-REDD octroient déjà des subventions aux pays qui développent ces plans, et resteront probablement des sources de financement. Les accords bilatéraux sont de plus en plus nombreux, on note par exemple plusieurs accords dans le cadre de l'Initiative Climat et Forêt (voir ci-dessous pour de plus amples informations)
- La seconde phase se compose de deux volets. Tout d'abord, dans de nombreux pays, de multiples mesures devront être entreprises, faisant partie intégrante de REDD+, mais elles ne sont pas directement liées à une zone forestière particulière ou à un taux de déforestation particulier. Il s'agit par exemple de l'amélioration de la gouvernance et du renforcement des capacités institutionnelles. Le financement de ce volet sera basé sur les activités, et proviendra probablement des fonds internationaux et bilatéraux. Le second volet de la deuxième phase consiste à piloter

Figure 1:

Représentation schématique des trois phases de la mise en œuvre de REDD+.

des projets pour entreprendre des activités visant directement à contrôler les émissions provenant de la dégradation forestière et de la déforestation. Le financement pour ce second volet sera probablement fondé sur les résultats (même s'il est possible qu'il soit basé sur des estimations plutôt que sur les réductions réelles d'émissions) et pourra provenir de fonds ou de sources de marché.

- La troisième et dernière phase est la mise en œuvre d'un programme national (éventuellement à travers des sous-programmes et des projets au sein d'un pays) pour atteindre les objectifs de réduction des émissions provenant de la déforestation. Lors de la phase 3, les versements seront intégralement fondés sur les résultats, c'est à dire sur la réduction réelle d'émissions. La provenance de l'argent n'est pas encore définitivement arrêtée, car elle n'a pas encore été approuvée lors des négociations CCNUCC.

### **Encadré 3 : Financer REDD+**

Un accord relatif à REDD+ stipule que les pays forestiers doivent recevoir une compensation en échange de la réduction d'émissions provenant de leurs forêts. En revanche, l'origine de cette compensation et les modalités des paiements ne sont pas encore définies, la position de l'UE n'est pas claire sur ce point<sup>2</sup>.

**Sources de financement:** Il existe potentiellement plusieurs sources de financement pour REDD+. Voici les principales :

**Fonds internationaux:** ces fonds sont similaires à l'aide au développement. Ils proviennent de gouvernements nationaux et sont versé par le biais d'accords bilatéraux ou multilatéraux, comme la Banque Mondiale ou le Fonds pour l'environnement mondial. Il s'agit par exemple des 4 milliards de dollars US que les pays s'étaient initialement engagés à verser dans le cadre du "Partenariat REDD+" (voir Section 3) et l'argent sera versé par l'un de ces mécanismes (et non par le "Partenariat REDD+" lui-même).

**Fonds basés sur la conformité:** Ces fonds sont liés à la conformité avec les engagements des pays en voie de développement concernant les réductions de gaz à effet de serre :

Le financement de l'initiative "démarrage rapide" ou "actions rapides", actuellement disponible, sera principalement utilisé en soutien lors des phases 1 et 2, pour permettre aux pays d'accéder plus rapidement à la phase 3 dès la validation d'un mécanisme global REDD+ par la CCNUCC.

## **3. ACTIVITÉS ACTUELLES**

Alors que l'architecture globale fait encore l'objet de négociations au sein de la CCNUCC, il existe de nombreuses initiatives intergouvernementales et multilatérales d'actions précoce visant à financer et à développer des programmes REDD+ en mettant particulièrement l'accent sur la première et la deuxième phase. A ce jour, les promesses de financement s'élèvent à 4 milliards de dollars US pour ces activités. Sur ce total, la contribution de l'UE s'élève à 1,5 milliards de dollars US.

**Achat de crédits par les gouvernements:** Dans le cadre du Protocole de Kyoto, les pays développés (Pays en Annexe 1) ont des objectifs légalement contraignants pour les réductions d'émissions. Si les pays développés n'atteignent pas leurs objectifs et émettent davantage que les quotas auxquels ils ont droits, ils devront acheter des crédits carbone. Ces crédits peuvent avoir deux origines :

- Ils peuvent provenir d'autres pays développés dont les émissions ont été inférieures aux quotas, et qui peuvent vendre les quotas inutilisés,
- Ils peuvent provenir de projets de réduction des émissions de gaz à effet de serre entrepris dans les pays qui n'ont pas d'objectifs de réduction d'émissions – souvent appelés compensations d'émissions.

Les paiements REDD+ peuvent être financés via l'achat de compensations carbone REDD+ par les gouvernements des pays développés afin de répondre aux objectifs nationaux.

**Paiements de crédits basés sur les entreprises:** pour répondre aux objectifs nationaux dans les pays développés, les secteurs industriels émettant de grandes quantités de gaz à effet de serre reçoivent leurs propres objectifs d'émissions, chaque entreprise se voyant octroyer un quota. Certains pays développés ont mis en place des systèmes d'échange d'émissions, qui reproduisent les principes du Protocole de Kyoto au niveau de l'entreprise. Le système communautaire d'échange de quotas d'émission (SCEQE) en fait partie, avec de nombreux systèmes dans d'autres pays. En fonction des règles adoptées dans le cadre de ces systèmes d'émissions, les entreprises pourraient acheter des crédits-carbone REDD+ aux gouvernements de pays REDD+ ou auprès d'autres projets et secteurs de pays REDD+.

<sup>2</sup> Le 21 Octobre 2009, les conclusions du Conseil (paragraphe 31) stipulent que l'EU considère que les réductions attestées d'émissions pourraient être utilisées à moyen terme pour la conformité, soumises à de strictes restrictions quantitatives et pourraient, compte tenu de l'expérience acquise, et après étude approfondie, être progressivement intégrées à moyen et long terme sur le marché international du carbone à condition que l'intégrité du marché soit préservée, et que les exigences strictes soient respectées en matière de mesure, de reporting et de vérification, on peut donc discuter librement sur la date à laquelle l'UE sera prête à envisager l'utilisation d'unités REDD comme mécanisme de compensation, et sur les conditions exactes de son utilisation.

**Partenariat REDD+:** Le partenariat REDD+ a été lancé au début de l'année 2010 suite aux négociations de Copenhague et pour profiter de l'élan positif qu'elles avaient suscitées. Il comprend plus de 70 pays, dont les pays développés et en voie de développement qui s'intéressent à REDD+. Il s'agit notamment des pays développés qui ont promis un financement de l'initiative "démarrage rapide" et de tous les pays en voie de développement qui s'intéressent à la mise en œuvre de REDD+. Le partenariat a pour but de soutenir les engagements pris à Copenhague et d'améliorer la coordination sur le financement du "démarrage rapide" pour REDD+. Le Partenariat offre l'opportunité de faire progresser les débats sur le fonctionnement futur de REDD+ ainsi que de développer et de tester les approches permettant d'obtenir les résultats REDD+. Le partenariat ne distribue pas les fonds directement. Les membres européens du Partenariat REDD+ sont : la Bel-

gique, le Danemark, la Finlande, la France, l'Allemagne, l'Italie, les Pays-Bas, la Slovénie, l'Espagne, la Suède et le Royaume-Uni. (plus d'informations sur le site : [www.reddpluspartnership.org](http://www.reddpluspartnership.org))

**ONU-REDD:** Le Programme Collaboratif des Nations Unies sur REDD, lancé en 2008, est un programme de collaboration entre trois agences des Nations Unies (FAO, PNUE et PNUD) qui travaillent sur des activités liées à REDD, visant à soutenir les activités de préparation et à développer des conseils et des approches standardisées basées sur des faits scientifiques avérés. A ce jour, le programme a choisi 12 pays pilotes et voté un total de 51,4 millions de dollars pour huit de ces pays. Parmi les pays qui ont contribué au financement de l'ONU- REDD, on note le Danemark et l'Espagne (plus d'informations sur [www.un-redd.org](http://www.un-redd.org))

**Vente aux enchères de quotas de CO<sub>2</sub>:** Les pays développés peuvent choisir de vendre aux enchères une partie ou l'intégralité de leurs quotas de CO<sub>2</sub> pour certains secteurs et de consacrer une partie du revenu généré à des activités liées au climat, dont REDD+. Dans ce cas, les fonds récoltés peuvent être octroyés à un fonds qui sera ensuite utilisé pour soutenir les activités REDD+ au lieu d'être versés directement à un pays ou à un projet REDD+.

Le financement fondé sur la conformité, et notamment l'approche d'achat et de vente de crédits basée sur les entreprises, est souvent appelé « paiements fondés sur le marché ».

**Fonds volontaires:** Une autre source principale de financement est le marché carbone volontaire : des entreprises et d'autres organisations, qui n'ont pas d'objectifs d'émissions, achètent volontairement des crédits carbone pour compenser l'impact de leurs activités. C'est une pratique courante dans le secteur aérien (qui ne fait pas partie pour l'instant des cibles fixées) ainsi que pour des nombreux organisateurs de conférences et d'événements internationaux, mais il est peu probable que cela génère beaucoup d'argent.

**Paiements fondés sur les activités versus paiements fondés sur les résultats** Il existe deux moyens de financement. L'un consiste à payer pour les activités. C'est l'approche normale pour la plupart de l'aide au développement, et ce sera probablement l'approche principale lors la phase 1 et pour certaines étapes de la phase 2 (voir Figure 1). Les activités permettant de traiter les questions sous-jacentes, comme la mauvaise gouvernance, seront probablement financées par le paiement des activités, car il est difficile de mesurer les résultats en termes de protection de la forêt ou de réduction des émissions.

Cependant, à moyen terme, il est prévu que les paiements soient fondés sur les résultats en matière de réduction d'émissions de CO<sub>2</sub> (ou d'augmentation de la séquestra-

tion du carbone) et ne soient effectués qu'une fois les réductions d'émissions (ou l'accroissement de la séquestration) réalisées concrètement. Cette approche sera vraisemblablement utilisée pour les projets pilotes lors de la phase 2, c'est également la recommandation exclusive pour le paiement lors de la phase 3.

**Revenus et coûts potentiels de REDD+ :** la valeur du carbone forestier n'est pas encore clairement établie. Le prix d'une tonne de CO<sub>2</sub> protégé ou séquestré a de très grandes implications, que ce soit pour les coûts ou pour les profits de tout mécanisme REDD+. Jusqu'à présent, les estimations ont varié de 5\$ US (montant utilisé pour le fonds Amazonien) à 20-30 \$ US (montant utilisé dans de nombreux projets volontaires)

Plus le chiffre est élevé, plus le mécanisme a des chances d'être concurrentiel vis à vis d'autres utilisations des terres, mais plus il est cher à mettre en œuvre. Cette discussion a évidemment des implications très importantes pour les pays impliqués dans le financement de REDD+.

**Problèmes liés au financement de REDD+:** Etant donné que le contrôle et les paiements REDD+ interviendront au niveau national, cela pose des problèmes cruciaux pour le succès à long terme de REDD+ : portée des mécanismes pour garantir que les communautés forestières profitent des bénéfices, faire apparaître les forêts dans le budget de l'état par rapport à d'autres utilisation. Un rapport récent sur L'économie des écosystèmes et de la biodiversité (voir [www.teebweb.org](http://www.teebweb.org)) souligne les écueils sur ce point.

**Gouvernance financière:** si REDD+ entraîne des flux financiers importants, cela soulèvera sans doute la question de la gouvernance financière. Ce sera un sujet particulièrement important dans les pays où la gouvernance est déjà faible.

**Note:** Une note plus complète sur le financement de REDD+ est en cours d'élaboration.

**Le Fonds de partenariat pour le carbone forestier (FCPF) :** Le FCPF est un Partenariat regroupant 37 pays en voie de développement et 14 pays développés (dont plusieurs Etats membres de l'UE et la Commission européenne) ainsi que des ONG et des acteurs du secteur privé. Il est administré par la Banque Mondiale. Le FCPF comprend un Mécanisme de Préparation, qui octroie les subventions et offre une assistance technique aux pays se préparant à REDD+, il propose des activités comme l'analyse des facteurs de déforestation et de dégradation, la rédaction d'une stratégie REDD nationale, des conseils sur la stratégie, l'établissement d'un scénario de référence, ainsi que le développement de rapports de contrôle et d'un système de vérification. Le FCPF est également doté d'un Fonds Carbone, sur le point d'être opérationnel, qui pilotera le paiement des mesures d'incitation au niveau national et infranational dans les pays pilotes. Les pays européens suivants ont contribué au financement du FCPF : la France, la Finlande, les Pays-Bas, l'Espagne et le Royaume-Uni (plus d'informations sur [www.forestcarbonpartnership.org](http://www.forestcarbonpartnership.org)).

**Programme d'Investissement pour la Forêt (FIP) :** Le Programme d'Investissement pour la Forêt est un partenariat entre la Banque Mondiale, la Société financière Internationale, les Banques de Développement régional et un sous-fonds du Fonds d'Investissement pour le climat. Financé à ce jour à hauteur de 540 millions de dollars US, il vise à soutenir les efforts des pays en voie de développement pour le programme REDD+, en fournissant des financements intermédiaires disponibles immédiatement (subventions et prêts) pour les réformes de préparation et les investissements publics et privés identifiés lors des efforts d'élaboration de la stratégie nationale REDD+ (par exemple dans le cadre de FCPF ou de l'ONU- REDD). Le FIP a sélectionné huit pays pilotes. Les pays européens suivants ont contribué au financement du FIP : le Danemark et le Royaume-Uni (plus d'informations sur [www.climateinvestmentfunds.org/cif/node/5](http://www.climateinvestmentfunds.org/cif/node/5)).

**Initiative Climat et Forêt de la Norvège:** Le gouvernement norvégien s'est engagé à verser environ 0,5 milliard de dollar par an pour financer les initiatives REDD+. Le but est de financer de nombreuses initiatives pratiques et politiques en cours. La Norvège s'est engagée jusqu'à présent pour de nombreuses initiatives, parmi lesquelles les approches multilatérales mentionnées ci-dessous et de multiples accords bilatéraux. La Norvège a d'ailleurs promis, pour deux de ces accords bilatéraux, de verser 1 milliard de dollars US au Fonds amazonien du Brésil et 1 milliard de dollars US au gouvernement d'Indonésie en échange de l'atteinte

des objectifs de réduction d'émission, elle a également financé le Fonds d'investissement REDD du Guyana et de Tanzanie et s'est engagée à verser 70 millions de dollars US pour le Fonds forestier du Bassin du Congo. (Des informations complémentaires sont disponibles sur [www.miljo.no/climate-and-forest-initiative](http://www.miljo.no/climate-and-forest-initiative))

## 4. QUESTIONS ET DÉFIS

Malgré les efforts réalisés pour planifier et préparer REDD+, il reste de nombreux défis politiques et techniques, au niveau national et infranational :

- **Conclure les négociations sur REDD+:** Les négociations sur REDD+ au sein de la CCNUCC sont limitées par les lents progrès de l'accord plus large sur l'après 2012, car de nombreux aspects de cet accord, y compris les objectifs de réduction des émissions et le financement, les institutions et le contrôle, le reporting et la vérification, sont cruciaux dans la mise en forme de REDD+.
- **Réduire la déforestation en pratique:** L'idée de REDD+ est simple et forte - réduire la déforestation pour réduire les émissions de carbone. Cependant, il est difficile, en pratique, même en présence de financement, de s'attaquer aux problèmes contribuant à la déforestation et d'identifier et de combattre les facteurs directs et indirects de déforestation. Cela entraîne des défis considérables :
  - **Capacité d'absorption:** Dans de nombreux pays, la capacité de mettre en œuvre des actions sera probablement l'une des principales barrières, car on déplore un manque de personnel expérimenté et ayant une formation adaptée, ainsi que des institutions faibles au fonctionnement défaillant. Il sera donc important de renforcer les initiatives et les programmes existants, et d'impliquer de nouveaux acteurs en plus du gouvernement.



Améliorer la gouvernance des forêts est l'une des étapes les plus importantes dans l'élaboration d'un programme REDD

- **Gouvernance:** L'un des défis principaux, dans de nombreux pays REDD+, est la mauvaise gouvernance, qui risque de remettre en cause tous les efforts consentis pour mettre en œuvre le changement. L'une des étapes les plus importantes dans le développement d'un programme REDD+ est donc l'amélioration de la gouvernance forestière et le contrôle des activités illégales (voir Note d'information n°3 qui étudie les liens entre FLEGT et REDD+)
- **Politiques et priorités contradictoires:** Les groupes qui profitent le plus de REDD+ (par exemple le ministère des forêts ou des finances, les entreprises forestières) peuvent être différents de ceux qui profitent de la déforestation (par exemple, l'agriculture, le ministère des mines, les entreprises agricoles et minières). Cela peut entraîner de graves tensions et des politiques contradictoires entre différentes institutions d'un gouvernement, et entre des acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux, ce qui risque d'entraver sérieusement les progrès. Par conséquent, il est très important de comprendre et de gérer ces tensions, et de garantir qu'elles ne sont pas exacerbées par la possibilité d'un financement REDD+;
- **Evaluer les forêts:** d'autres utilisations des terres, comme l'agriculture, les mines et les infrastructures peuvent être très profitables, la décision de conserver la forêt peut alors être difficile à prendre d'un point de vue économique. En estimant les services de la forêt, comme la protection du carbone, de la biodiversité, de l'eau et des sols, on peut parvenir à trouver des arguments économiques plaidant pour la conservation de la forêt.
- **Financement:** Il reste encore énormément de travail à effectuer pour convenir d'une source de financement, décider de ses bénéficiaires et déterminer comment le financement sera administré pour garantir de vraies économies en carbone et empêcher la déforestation et la perte de biodiversité. C'est un défi de grande ampleur, et l'UE doit poursuivre sa réflexion sur ce sujet;
- **Garanties:** De nombreux acteurs, dont des groupes de la société civile, les populations autochtones et les gouvernements, ont fait part de leurs grandes inquiétudes concernant l'importance des garanties pour REDD+. Parmi les principaux sujets de discussion, on note : garantir que les droits et les ressources des populations autochtones et des détenteurs

de droits coutumiers sont reconnus et respectés, garantir que les bénéfices de REDD+ soient équitablement distribués, et garantir que REDD+ contribue à la protection de la biodiversité.

La Banque Mondiale et l'ONU-REDD travaillent activement sur les mécanismes de garanties. De plus, un processus international est en cours pour développer un ensemble de normes internationales permettant de fournir ces garanties - les Standards Sociaux et Environnementaux pour REDD+ (plus d'informations sur [www.climate-standards.org/redd+/index.html](http://www.climate-standards.org/redd+/index.html)). Cela fournit un panorama complet des questions à prendre en compte.

## Contacts et Ressources

Au sein de la Commission européenne, la Direction Générale CLIMA conduit le programme REDD+ conjointement avec d'autres DG comme Environment et EuropAid, qui sont activement impliquées.

L'institut européen de la forêt (EFI) dispose d'un expert REDD qui étudie les liens entre REDD et FLEGT au sein du Forest Governance Facility et est en train d'établir un service EU REDD.

### Plus d'informations sur REDD+

La CCNUCC est dotée d'un site internet REDD qui lui permet de diffuser les informations et les actualités du processus officiel sur: [http://unfccc.int/methods\\_science/redd/items/4531.php](http://unfccc.int/methods_science/redd/items/4531.php)

Toutes les initiatives possèdent des sites internet qui dispensent des informations sur les acteurs impliqués, les sources de financement et les activités récentes. On y trouve également de nombreux documents sur le programme.

- Partenariat REDD: [www.reddpluspartnership.org](http://www.reddpluspartnership.org)
- ONU-REDD: [www.un-redd.org](http://www.un-redd.org)
- FCPF: [www.forestcarbonpartnership.org](http://www.forestcarbonpartnership.org)
- FIP: [www.climateinvestmentfunds.org/cif/node/5](http://www.climateinvestmentfunds.org/cif/node/5)
- Initiative Climat et Forêt de la Norvège: [www.miljo.no/climate-and-forest-initiative](http://www.miljo.no/climate-and-forest-initiative)

**Bases de données sur les activités REDD:** De nombreuses bases de données sont en cours de développement pour permettre de trouver facilement les données concernant REDD. Le partenariat REDD+ développe une base de données mondiale qui sera accessible depuis le site Internet du Partenariat ([www.reddpluspartnership.org](http://www.reddpluspartnership.org)). Un résumé de tous les projets REDD du monde est disponible sur <http://redd-database.iges.or.jp/redd/>.

**Résumés et actualités REDD+:** De nombreuses organisations proposent des résumés sur REDD et son actualité. Il existe un site internet utile, REDD-net, créé par un réseau d'Instituts de recherche et destiné à la société civile: [www.redd-net.org](http://www.redd-net.org).

**Sites d'information:** Mongabay est un site d'informations très fréquenté traitant des problèmes de la forêt tropicale. On y trouve de nombreuses informations sur le projet REDD+ <http://rainforests.mongabay.com/redd/>

---

Cette note d'information a été préparée par Proforest avec les contributions de représentants officiels de la Commission européenne et des Etats membres, du gouvernement de Norvège et des représentants de FCPF et de l'ONU-REDD.

---

Merci d'envoyer vos commentaires éventuels à [info@proforest.net](mailto:info@proforest.net).

**proforest**